#ENGAGÉS

TAXONOMIE ENVIRONNEMENTALE : UNE INDUSTRIE À DÉFENDRE, DES EMPLOIS À SAUVER, DES EFFORTS À POURSUIVRE IMPÉRATIVEMENT POUR UNE POLITIQUE EUROPÉENNE PRAGMATIQUE

La Commission européenne a publié le 14 décembre 2021 une « aimable » proposition de recommandations aux États membres sur l'art et la manière de faire en sorte que « ni personne », ni « aucun endroit » ne soit laissé sur le bord de la route dans la mise en œuvre de son « green deal ». En d'autres termes, elle esquisse des pistes pour soi-disant limiter les dégâts sociaux créés par le gigantesque « paquet » législatif qu'elle a elle-même suscité en vue d'atteindre la « neutralité carbone » en 2050. D'aucuns pourraient y voir le comportement d'un pompier pyromane... Car c'est en effet un véritable rouleau compresseur législatif qui s'abat sur l'industrie et risque d'en détruire des pans entiers, sous les yeux médusés de nos compétiteurs américains et chinois.

Notre Fédération européenne, CEEMET, dont le conseil d'administration est actuellement présidé par l'UIMM, n'a eu de cesse de dénoncer cette fuite en avant qui déstabiliserait des secteurs entiers de l'économie européenne notamment dans l'automobile, l'aéronautique et la sidérurgie. Mais cette politique a, depuis le début, été décidée de façon « volontariste » sans vouloir prendre en compte la dimension géostratégique, macroéconomique et sociale des décisions. L'idéologie règne donc. Ce ne sont ni des « recommandations » iréniques qui ne font « qu'encourager » les États à prendre des « mesures d'accompagnement » à partir de fonds existants, ni les incantations usuelles sur : « faire des contraintes une opportunité », « trouver de nouveaux modèles économiques », « créer des emplois de qualité », « changer de travail »... qui permettront à notre industrie, à nos emplois et aux territoires qui les accueillent, de subir ce choc.

Ainsi, parmi les volets les plus critiques figure la « taxonomie environnementale ». Elle décrète au niveau européen à quelles conditions un secteur économique est, ou n'est pas, « durable » sur le plan environnemental. Elle définit donc implicitement ce qu'est « un investissement durable » pour les acteurs financiers européens et coupe ainsi les finances aux secteurs industriels qu'elle a mis au ban de la « durabilité ».

Or, l'UIMM rappelle que l'industrie est le secteur économique qui a le plus réduit ses émissions de CO2 depuis 1990 en France (- 44 % contre - 12 % pour le reste de l'économie, source DGTrésor). Cela répond à une logique économique : l'industrie est très exposée à la concurrence internationale et cherche en permanence à réduire ses coûts de production, y compris ceux associés aux émissions de gaz à effet de serre. Les conditions d'émissions actuellement posées par la Taxonomie sont telles qu'elles représentent une menace claire pour l'emploi des centaines de milliers de salariés en France voire de millions sur le plan européen. Elles requièrent de réaliser en trois ou quatre années des efforts que l'industrie avait commencé à mettre en œuvre sur un horizon permettant des restructurations sans menace pour l'emploi.



Si les dernières annonces de la Commission européenne, le 31 décembre dernier concernant l'intégration du nucléaire et du gaz dans sa « taxonomie verte » vont dans le bon sens, l'expérience des dossiers européens (directive champ électromagnétique, projets de règlements machines et IA, REACH...) nous invite à rester vigilants aux incohérences qui pourraient à nouveau émerger entre les discours euphoriques sur la réindustrialisation, et les actes – en l'occurrence normatifs – qui seraient susceptibles de condamner de facto le développement de l'industrie.

L'UIMM demande donc solennellement à la Présidence française du Conseil de l'Union européenne de poursuivre son action en faveur d'une réorientation pragmatique de cette politique européenne, pour en neutraliser tout effet irréversible en termes d'emplois et de de savoir-faire technologiques.

L'UIMM soutient pleinement les efforts de sa Fédération européenne, CEEMET, qui, en concertation avec les syndicats de salariés européens, œuvre sans relâche pour faire prendre conscience aux institutions européennes que ce qui se joue est l'existence même d'un secteur industriel à l'horizon de la décennie.

L'ambition forte que nous portons pour l'avenir de notre pays et de notre continent ne saurait voir le jour, si les politiques européennes condamnent sans appel des pans de l'industrie pourtant déjà très efficacement engagés dans la transition bas carbone.

Seule une industrie puissante est capable de créer pour la société les techniques permettant d'atteindre la neutralité carbone. La France et l'Europe ne doivent pas laisser leur industrie être sacrifiée.

Documents ressources

- Recommandation de la Commission européenne du 14 décembre 2021
- → Communiqué de presse de la Commission européenne du 14 décembre 2021 : <u>La Commission propose une voie à suivre pour une transition équitable (europa.eu)</u>
- → Communiqué de presse de la Commission européenne du 1^{er} janvier 2022 : <u>Taxinomie de l'UE, la Commission entame des consultations auprès d'experts</u>
- Green Deal : <u>Un pacte vert pour l'Europe | Commission européenne (europa.eu)</u>
- → Position CEEMET du 30 août 2021 : <u>Ceemet view on Corporate</u>
 <u>Sustainability Reporting Directive | Ceemet European Tech & Industry Employers</u>